

Séance du 9 FEVRIER 2018

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 15
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 4
Votants : 21

DCC N° 04/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200071033-20180209-DCC-04-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

--- L'an deux mille dix-huit le neuf Février à 18 heures 00

le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, président.

Date de la convocation : 30 Janvier 2018

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN Joëlle BLANCHARD, Marie-Claude BUCHER (suppléante), Chantal CHAIX, Jean-Claude CHABAUD, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Serge LERDA, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Alain RAVEL (suppléant), Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Grégory BERTONI (pouvoir à B.FIGUIERE), Brice CHADEBEC, Frédéric DAUPHIN (pouvoir à SANCHEZ-MATHEU), Robert ESCARTEFIGUE, Patrick HEYRIES (suppléant A.RAVEL), François HUGON, Olivier LENOIR (pouvoir à M.FLAMEN D'ASSIGNY) Isabelle MORINEAUD (pouvoir à C.CHAIX), Jean-Noël PASERO (suppléant M.C BUCHER), Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN, , Michel WATT.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves VADOT

OBJET : RENOUELEMENT PERSONNEL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

--- Suite au retour de la compétence scolaire et périscolaire aux communes et au non renouvellement de la mission de Sport Objectif (association chargée de l'animation de compétence extrascolaire sur la Vallée du Jabron), il y a lieu d'envisager une réorganisation des services.

Ainsi la directrice remplaçante en charge du service périscolaire et extrascolaire sur Peipin assure depuis le 1^{er} Janvier 2018, en plus de ses missions initiales, la direction de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Vallée du Jabron.

Ce site représente une charge de travail supplémentaire, d'autant que ce centre a des amplitudes d'ouvertures plus importantes que celui de Peipin. En effet, il est ouvert deux semaines lors des petites vacances, et nécessite donc une présence plus grande de la directrice.

Cette gestion commune des sites de Peipin et de Valbelle suppose donc d'ouvrir un poste de direction uniquement dédié à l'extrascolaire. La directrice remplaçante assume déjà ce poste. Son contrat s'achevant le 22 Février, il est proposé d'établir un contrat de 6 mois du 23 Février 2018 au 22 Août 2018.

Dans cet intervalle, la collectivité pourra ainsi confirmer le besoin, affiner la fiche de poste et obtenir l'accord de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour une direction multi-sites, autorisation qui pour l'instant a été obtenue de façon provisoire.

--- Monsieur le Président indique que cette organisation suppose de trouver une direction pour le périscolaire de Peipin puisqu'il y avait sur ce site une direction commune du périscolaire et de l'extrascolaire.

Dans l'attente du retour de la directrice titulaire, il est proposé que la remplaçante de l'adjointe de direction assume cette fonction sous réserve de l'accord de la DDCSPP. Ainsi, la délibération en date du 18 Janvier 2018 portant renouvellement du personnel périscolaire deviendrait caduque. Son contrat serait, dans le cas présent, renouvelé à partir du 28 Février jusqu'au 27 Août 2018 sur la base d'un temps de travail de 29ème /35ème annualisé. Ce contrat étant réalisé dans le cadre du remplacement de l'agent titulaire et pour éviter des transferts successifs de personnel, cet agent continuerait exceptionnellement d'être géré par la Communauté de communes bien que plus de 50% de son temps soit affecté à la commune de Peipin. Il serait mis à disposition de la commune de Peipin pour la partie affectée au périscolaire soit 20/35^{ème}.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un poste en contrat non permanent d'adjoint territorial d'animation pour assurer la direction du service extrascolaire de Peipin et de la Vallée du Jabron dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - CDD en accroissement temporaire d'activités
 - A compter du 23 Février 2018 pour 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35/35èmes,
 - Rémunération relative au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation + primes et avantages prévus pour ce cadre d'emploi en particulier et pour le personnel de la communauté de communes en général,
- **DECIDE** de renouveler l'adjoint territorial d'animation pour assurer la direction du périscolaire, la direction adjointe de l'extrascolaire et l'animation de l'extrascolaire dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - CDD de remplacement sur 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 29/35èmes,
 - A compter du 28 Février 2018
 - Rémunération relative au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
 - Mise à disposition de la commune de Peipin pour assurer le service périscolaire à hauteur de 20/35^{ème} de son temps de travail

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
004-200071033-20180209-DCC-04-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

- **APPROUVE** la mise à disposition du personnel cité ci-dessus et dans les conditions décrites ci-dessus après accord de l'agent et de la commune concernée,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de mise à disposition.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R.AVINENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200071033-20180209-DCC-04-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018